



BULLETIN D'ADHESION

SNUipp-FSU AUDE

J'étais adhérent(e)
au SNUipp-FSU Aude

en 2016-2017

Nom (née) Prénom Date nais. / /
Adresse perso CP Ville
tél mobile e-mail

Date sortie IUFM : / / École mat-élé-prim Commune :

COTISATION : € (Dir.2/4 cl. +4 € - PEMF, Psy, ASH, Dir.5/9 cl. +8 € - CPAIEN, Dir.10/15 cl. +12 € - Dir.SEGPA +15 €)

par chèque(s). Daté(s) du jour de l'adhésion, établi(s) à l'ordre du SNUipp-Aude,
inscrire au dos le mois d'encaissement souhaité (au plus tard juin 2018).

par prélèvement en 3 fois (le 15 des mois de janvier, mars et mai 2018). Soit 3 x €
Si c'est la première fois, compléter l'autorisation ci-dessous et joindre un RIB, RIP ou RICE **avant le 10 décembre 2017**.
La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part, en temps voulu, au créancier.

A savoir :

66% de la cotisation sont déductibles des impôts, ou transformés en crédits d'impôts pour les non-imposables.

L'attestation pour l'année 2017-2018 sera éditée au printemps 2019

Date : / / 2017 Signature :

Echelon	3	4	5	6	7	8	9	10	11
cotisation Instit.					123	129	135	144	158
cotisation PE	125	132	139	144	152	163	173	187	200
cotisation PE H.CI	195	211	226	239					

Cotisations particulières	
Temps partiel	Cotis.X% 78.50 € minimum
Congé formation	Cotis. X 0,8

Le SNUipp Aude, c'est une équipe militante présente dans toutes les instances pour vous défendre et vous représenter.

Retraité(e)s	< 1300 €	1300 à 1600 €	>1600 €
cotisation	100	110	120

Autres collègues	M1—M2B / AESH	PES	Dispo - Congé parental
cotisation	34	72	78.50

Je souhaite recevoir l'Unitaire 11 (revue bimestrielle de la FSU Aude) par voie électronique en version papier

L'adhésion au SNUipp-FSU est départementale et par année scolaire. Elle est calculée en fonction de l'indice à la date de l'adhésion. Une partie forfaitaire de la cotisation est versée à la trésorerie nationale. Pour cette année, elle est fixée à 78.50 €. Cette part nationale sert à financer le fonctionnement du secrétariat général, la revue Fenêtres sur Cours et ses suppléments, les locaux du siège national, les activités nationales et internationales, ... Une partie de cette somme est versée à la FSU, à la FGR (Fédération Générale des Retraités) et à l'internationale de l'Education. Le reste permet à la section départementale de l'Aude de fonctionner, renouveler le matériel, financer les actions (réunions, manifestations, ...) éditer et envoyer le bulletin Ecole & Progrès. Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et ses ressources ne dépendent que de ses adhérents et donc du nombre de syndiqués.

Bulletin à retourner, accompagné du règlement, à :
SNUipp-FSU Aude - secteur trésorerie - 22 bis Bd de Varsovie 11000 CARCASSONNE

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Nom et adresse du créancier
SNUIPP / ECOLE & PROGRES 22 bis Bd de Varsovie 11000 CARCASSONNE

N° national d'émetteur
438 892

Nom, prénom et adresse du débiteur
Date :
Signature :

Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter
COMPTA A DEBITER
Établissement Guichet N° de compte Clé